

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2024 (R)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement de remplacement numéro 409-2024 (R) modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'y modifier le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Labelle* adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 27 novembre 2024, est **entré en vigueur le 27 janvier 2025** suivant l'approbation du ministère des Affaires municipales en date du 17 janvier 2025.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 27 janvier 2025.

(Signé)

Isabelle Gauthier
Greffière-trésorière adjointe par intérim